



Assemblée générale

Distr. GÉNÉRALE

A/51/791 3 février 1997

ORIGINAL : FRANÇAIS

Cinquante et unième session Point 40 de l'ordre du jour

> LA SITUATION EN AMÉRIQUE CENTRALE : PROCESSUS D'ÉTABLISSEMENT D'UNE PAIX FERME ET DURABLE ET PROGRÈS RÉALISÉS DANS LA STRUCTURATION D'UNE RÉGION DE PAIX, DE LIBERTÉ, DE DÉMOCRATIE ET DE DÉVELOPPEMENT

Lettre datée du 30 janvier 1997, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent des Pays-Bas auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de porter à votre attention la déclaration de la Présidence de l'Union européenne sur le Nicaragua, publiée le 23 janvier 1997.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 40 de l'ordre du jour de sa cinquante et unième session.

Le Représentant permanent des Pays-Bas auprès de l'Organisation des Nations Unies

(<u>Signé</u>) N. H. BIEGMAN

ANNEXE

[Original : anglais et français]

Déclaration de la Présidence de l'Union européenne sur le Nicaragua publiée le 23 janvier 1997

L'Union européenne accueille favorablement le déroulement des élections au Nicaragua, qui ont conduit à la formation du nouveau Gouvernement présidé par M. Arnaldo Aleman, qui est entré en fonctions le 10 janvier.

Dans ces circonstances, le résultat des élections doit être respecté par toutes les forces politiques du pays.

L'Union européenne est consciente du défi que la nouvelle administration nicaraguayenne a devant elle, affrontant un large programme de réformes sociales et économiques, déjà entamées par le gouvernement de Mme Chamorro, qui ne pourront être réalisées qu'avec le consensus des groupes politiques et avec l'accord parlementaire entre le parti du Gouvernement et l'opposition.

Dans ce contexte, l'Union européenne se félicite de la réunion récente entre le Président et le chef de l'opposition, M. Ortega, et espère que cette réunion sera le premier pas pour établir une coopération constructive en faveur de la consolidation de la démocratie, des réformes économiques et du développement social du Nicaragua.

Les pays de l'Association européenne de libre-échange membres de l'Espace économique européen, les pays d'Europe centrale et d'Europe orientale associés à l'Union européenne et le pays associé, Chypre, se rallient à cette déclaration.
